

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MOYENS
SPL AGROPARK CARAÏBES EXCELLENCE

ANNEXE 1

ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

Adresse des locaux : 18 boulevard Légitimus – 97110 Pointe-à-Pitre

Bureau concerné :

Date de l'état des lieux : / / 2026

Représentant de Cap Excellence :

Représentant de la SPL :

1. État général du local

Élément	État	Observations
Murs	☐ Très bon ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Sol	☐ Très bon ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Plafond	☐ Très bon ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Porte / serrure	☐ Très bon ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Éclairage	☐ Très bon ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Climatisation	☐ Très bon ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Propreté générale	☐ Très bon ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	

2. Inventaire du mobilier et des équipements

Désignation	Quantité	État	Observations
Bureau		☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Fauteuil de bureau		☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Chaise(s)		☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Armoire / rangement		☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Ordinateur / écran		☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Téléphone		☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Badge / clé		☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	
Autre :		☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais	

3. Réserves éventuelles

.....

.....

.....

Fait à Pointe-à-Pitre, le / / 2026

Pour Cap Excellence	Pour la SPL Agropark Caraïbes Excellence
Nom et fonction :	Nom et fonction :
Signature :	Signature :

ANNEXE 2

LISTE DES MOYENS ET SERVICES MIS À DISPOSITION

Les moyens et services ci-dessous sont mis à disposition de la SPL pendant la durée de la convention, sous réserve des disponibilités de Cap Excellence.

Moyen ou service	Mise à disposition	Observations
Un bureau équipé	Oui ☐ Non	
Mobilier de bureau	Oui ☐ Non	
Accès internet / réseau	Oui ☐ Non	
Accès à une imprimante / reprographie	Oui ☐ Non	
Réception et remise du courrier	Oui ☐ Non	
Accès ponctuel aux salles de réunion	Oui ☐ Non	
Accès aux sanitaires et espaces communs	Oui ☐ Non	
Un badge ou une clé d'accès	Oui ☐ Non	
1 véhicule de fonction	Oui ☐ Non	
Autre :	☐ Oui ☐ Non	

Conditions principales d'utilisation

- Usage exclusivement professionnel.
- Accès aux locaux de 7 h 00 à 18 h 00, sauf autorisation particulière.
- Accès aux salles de réunion sur réservation et selon disponibilité.
- Respect des règles de sécurité, du règlement intérieur et de la charte informatique.
- Les consommables, frais d'affranchissement et prestations spécifiques restent à la charge de la SPL.
- Les badges, clés, matériels et équipements doivent être restitués à la fin de la convention.

Référents

Pour CAP Excellence :

Téléphone / courriel :

Pour la SPL :

Téléphone / courriel :

Fait à Pointe-à-Pitre, le / / 2026

Pour CAP Excellence	Pour la SPL Agropark Caraïbes Excellence
Nom et fonction :	Nom et fonction :
Signature :	Signature :